

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 JUIN 2024

N° VILLE_2024DL055

Date de convocation : 21 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : BUDGET CORBAS MAISON DE SANTE - DECISION MODIFICATIVE N°1

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept juin à 19:00 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Souade KACI, Michel MALTRAIT, Alain LEGRAS, Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL, Yves MONTANGERAND, Christine NONY, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEGUENG, Thierry HAON, Marie THIOLAS, François DARTIGUES, Aurélie VILLENEUVE, Henry DUARTE, Mylène ROUCHOUSE - POUGET, Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT, Lilian MORINON, Ghislaine ARCARO, Michel COMOLI

Excusés / pouvoirs : Eric MAILLET (donne pouvoir à François DARTIGUES), Nathalie RENE (donne pouvoir à Christiane PUTHOD), Christophe MALMAZET (donne pouvoir à Véronique GIROMAGNY)

Absents : Sylvie DOMER

Secrétaires de séance : Mylène ROUCHOUSE - POUGET, Sandra GAUSSUIN-PISKULA

Rapporteur : Michel MALTRAIT

Je vous informe que dans le cadre du déroulement de l'exercice 2024, il apparaît nécessaire de modifier, d'ajuster et de compléter certaines lignes budgétaires, en intégrant des crédits permettant de réaliser des dépenses et d'exécuter des recettes au regard d'éléments non disponibles à la date d'adoption du Budget Primitif.

Des travaux de renforcement de dalle dans les locaux dont la ville est propriétaire ont dû être réalisés pour permettre l'installation de matériels de radiologie. Une enveloppe prévisionnelle est par ailleurs intégrée au cas où d'autres travaux seraient rendus nécessaires. Par ailleurs, il y a lieu également d'augmenter les dépenses d'investissement du fait des révisions de contrat de Maîtrise d'œuvre.

Il convient, donc de ce fait, de proposer, au conseil municipal, les écritures suivantes :

Section : Investissement

Opération d'ordre (O) ou réelle (R)	Sens dépenses (D) ou Recettes (R)	Chapitre	Fonction	Nature	Libellé de l'inscription	Montant en €
R	R	16	414	16878	Remboursement avance budget principal	-35 200,00
Total Recettes						-35 200,00

Opération d'ordre (O) ou réelle (R)	Sens dépenses (D) ou Recettes (R)	Chapitre	Fonction	Nature	Libellé de l'inscription	Montant en €
R	D	23	414	2313	Travaux	35 200,00
Total Dépenses						35 200,00

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 17 juin 2024,

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** les écritures telles que décrites ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,